

Vision Lithium complète l'acquisition de la propriété de Lithium Godslith

VAL-D'OR, QC, le 22 mars 2021 /CNW/ - Vision Lithium inc. (TSXV: VLI) (OTCQB: ABEPF) (Francfort: 1AJ2) (la « **Société** » ou « **Vision Lithium** ») est heureuse d'annoncer la clôture de son acquisition (l'« **opération** ») d'un intérêt indivis de 100% dans le claim minier non arpenté et non patenté connu sous le nom de claim Godslith de MM. James C. Campbell et Peter C. Dunlop (les « **vendeurs** ») conformément aux modalités d'une convention d'achat de propriété conclu entre les parties le 19 mars 2021 (la « **convention d'achat** »). Dans le cadre de l'opération, Vision Lithium a fait une demande pour un permis d'exploration qui englobe le claim Godslith, et couvre une superficie totale d'environ 5 560 hectares (la « **propriété** »). La propriété est située à moins de 1 km au nord-ouest de Gods River, au Manitoba, à l'intérieur et autour du territoire traditionnel de la Nation crie de Manto Sipi (la « **Première nation** »), dans la région de God's Lake, dans la province du Manitoba.

Yves Rougerie, président et chef de la direction de Vision Lithium, a déclaré: « Nous sommes impatients de commencer les travaux sur la propriété et d'intégrer la ressource historique de lithium dans les normes NI 43-101 actuelles. Après un examen attentif et une modélisation des données d'exploration historiques, je suis convaincu que nous pouvons bâtir sur les travaux effectués jusqu'à ce jour et identifier une minéralisation supplémentaire de lithium sur la propriété, ce qui en fait un projet de lithium de taille significative en Amérique du Nord. »

L'opération

Aux termes de la convention d'achat, Vision Lithium a émis aux vendeurs 4 000 000 d'actions ordinaires de la société (les « **actions** ») et a octroyé aux vendeurs une redevance de 3 % des revenus nets de fonderie (la « **redevance** »). En plus de la période de détention statutaire de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission, les actions sont soumises à un contrat d'entiercement et seront libérées en quatre tranches égales de 1 000 000 actions sur une période de 18 mois. Un tiers de la redevance (1%) peut être racheté par la société pour 1 000 000 \$ et un tiers supplémentaire (1%) peut être racheté par la société pour un montant supplémentaire de 2 000 000 \$. L'opération demeure sujette à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Une entente d'exploration sera négociée et intervenue entre Vision Lithium et la Première nation (l'« **entente d'exploration** ») pour établir une relation à long terme, mutuellement bénéfique, coopérative et respectueuse, fondée sur la confiance et la certitude concernant le programme d'exploration à être effectué sur la propriété par Vision Lithium.

La propriété Godslith

Les données historiques d'exploration rapportées ci-après sont issues d'un rapport technique indépendant sur la propriété (le « **rapport technique** »), daté du 26 août 2009, qui a été préparé pour First Lithium Resources Inc. par la personne qualifiée Mark Fedikow Ph.D., Ing., Géo., CPG conformément au *Règlement 43-101 sur les normes d'information sur les projets miniers* (« **Règlement 43-101** »).

Le dyke de pegmatite Godslith est classé comme pegmatite à spodumène à métaux rares. La minéralisation au lithium a une longueur approximative de 2,3 km indiquée par forage avec un pendage de 70 degrés vers le Nord. Le rapport technique détaille le cadre géologique de la pegmatite au lithium de la propriété et passe en revue les résultats d'exploration historiques. Entre 1958 et 1961, INCO a réalisé 25 trous de forage à large espacement pour un total de 9 421 pieds

(2 871,5 m). En 1986, W.C. Hood Geological Consulting a rédigé un rapport interne dans lequel ils ont rapporté l'estimation de ressources suivante:

Zone	Classe de Ressources	Teneur de coupure % Li ₂ O	Tonnes Courtes*	Teneur % Li ₂ O	Épaisseur vraie moyenne pondérée (mètres)
Supérieure	Historiques indiquées	0,70	4 800 000	1,27	11,04
Inférieure	Historiques probables	0,70	4 600 000	1,14	

*1 tonne courte = 0,9072 tonnes métriques.

Bien que la société considère que ces estimations historiques sont pertinentes pour les investisseurs, puisqu'elles peuvent indiquer la présence de minéralisation, une personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour permettre à la société de classer les estimations historiques en « ressources minérales » ou « réserves minérales » à jour (telles que définies dans le Règlement 43-101). Les estimations historiques qui précèdent ont été calculées avant l'entrée en vigueur du Règlement 43-101 et la société ne traite pas ces estimations historiques comme des « ressources minérales » ou des « réserves minérales » à jour.

Le rapport technique fournit également des recommandations pour les travaux d'exploration futurs et comprend un programme initial de prospection et de cartographie géologique suivi de levés géochimiques du sol conçus pour évaluer la zone pour d'autres dykes de pegmatite et métaux communs et précieux. Un programme de forage au diamant a également été recommandé afin d'étendre la pegmatite au lithium sur la propriété à des profondeurs plus grandes que celles indiquées par le forage historique d'Inco.

L'information scientifique ou technique dans ce communiqué a été révisée et approuvée par Yves Rougerie, géologue, président et chef de la direction de la société. M. Rougerie est une « personne qualifiée » telle que définie par le Règlement 43-101.

À propos de Vision Lithium inc.

Vision Lithium inc. est une société d'exploration minière axée sur l'exploration et le développement d'actifs minéraux de haute qualité, dont l'or, le cuivre et le lithium dans des territoires sûrs, principalement au Canada. La société est dirigée par des experts en exploration minérale d'expérience et des professionnels du monde des affaires. Vision Lithium s'engage à découvrir de nouveaux actifs de classe mondiale et à mettre en production ces actifs, à commencer par la propriété lithium Sirmac située dans le nord du Québec, la propriété cuivre-zinc Dôme Lemieux dans la région de Gaspé au Québec et ses propriétés polymétalliques récemment acquises au Nouveau-Brunswick.

Pour plus d'informations sur la société, veuillez visiter notre site Web à www.visionlithium.com ou nous contacter à info@visionlithium.com.

NI LA TSXV NI SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LES POLITIQUES DE LA TSXV) N'ENGAGE SA RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

MISE EN GARDE RELATIVE À L'INFORMATION PROSPECTIVE : Le présent communiqué renferme certains « énoncés prospectifs », au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Parmi les énoncés prospectifs, on compte notamment les énoncés relatifs à ce qui suit : les estimations historiques, les estimations de seuils de coupure et d'autres facteurs sur lesquels les estimations historiques sont basées, la possibilité d'étendre les estimations historiques aux autres secteurs de la propriété, les plans de la société pour d'autres travaux de forages et d'exploration, la capacité de la société d'obtenir l'ensemble des approbations requis, les perspectives à long terme du marché du lithium et les activités commerciales et d'exploitation de la société à l'avenir. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur différentes estimations et hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme étant raisonnables, sont soumises à des risques, à des impondérables et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les

résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ce qui est mentionné de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs en cause. Parmi ces facteurs, on compte notamment les suivants : les estimations historiques pourraient ne jamais devenir des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas encore été démontrée, les hypothèses retenues pour le calcul des estimations historiques pourraient s'avérer inexactes, des travaux de forages et d'exploration additionnels pourraient mener la société à conclure qu'il n'y a aucun projet de mine viable pour la propriété; des impondérables généraux relatifs aux affaires, à l'économie, à la concurrence, à la conjoncture politique et au milieu social, le délai dans l'obtention de l'approbation du conseil d'administration, des parties prenantes ou des organismes de réglementation, ou le défaut d'obtenir ces approbations, et la capacité de la société d'atteindre ses objectifs d'affaires. Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avéreront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon considérable de ceux qui sont prévus dans les énoncés en cause. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La société n'a pas l'intention de modifier ou de mettre à jour des énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, et ne s'engage pas à le faire, sauf tel qu'il est exigé par les lois applicables.

SOURCE Vision Lithium Inc.

Consultez le contenu original pour télécharger le multimédia :
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2021/22/c3728.html>

%SEDAR: 00003760F

Renseignements : Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'opération, veuillez communiquer avec les personnes suivantes : Victor Cantore, Président Exécutif du Conseil, Tel: 514-831-3809, Email: vcantore@visionlithium.com; Yves Rougerie, Président et Chef de la Direction, Tel: 819-316-0474, Email: yrougerie@visionlithium.com

CO: Vision Lithium Inc.

CNW 06:30e 22-MAR-21